

## DOMAINES DES PRISES EN CHARGE

- Après une fracture, avec ou sans traitement chirurgical
- Après une opération suivie d'un besoin de rééducation/réadaptation
- Dans le cadre de pathologies chroniques avec perte d'autonomie (rhumatismale, neurologique, cardio respiratoire...)
- Après un AVC, dans les suites de l'hospitalisation complète
- Après une ou plusieurs chutes

## LES ACTIVITÉS

- Cycles ou ateliers avec le kinésithérapeute et/ou l'EAPA (Enseignant en activité physique adaptée) et/ou l'ergothérapeute,
- Séances collectives et/ou soins individuels,
- Consultation possible avec la diététicienne, l'orthophoniste, la psychologue, la neuropsychologue, l'assistante sociale,
- Actes de prévention et d'éducation thérapeutique.



## À QUI S'ADRESSE L'HTP SMR ?

Ce service s'adresse aux personnes :

- en sortie d'hospitalisation complète
- à domicile,
- en établissement (Ehpad, établissement pour personnes en situation de handicap...)

En fonction des éléments médicaux fournis dans le dossier de demande.

## FAIRE SA DEMANDE



Les demandes doivent être uniquement adressées par le médecin traitant ou le médecin hospitalier sur le site via Trajectoire. Elles seront ensuite traitées en commission d'admission.

## CONTACTS

Secrétariat du SMR  
secretariat.ssr@chivi.fr

**04 76 64 65 29**

## ADRESSE

Centre hospitalier intercommunal  
Vercors Isère  
1 avenue Félix-Faure  
38160 Saint-Marcellin



**HOSPITALISATION À TEMPS  
PARTIEL EN SOINS MÉDICAUX  
DE RÉADAPTATION**

## QU'EST-CE QU'UNE HOSPITALISATION À TEMPS PARTIEL EN SMR MENTION POLYVALENT ET GÉRIATRIQUE ?

L'hospitalisation à temps partiel en SMR est une offre de soins de réadaptation en pluridisciplinarité. Les séances sont réalisées en journée, avec un rythme, une durée et une progression définis.

Le projet thérapeutique est réalisé en accord avec le patient et réévalué tout au long du parcours. L'entrée en hospitalisation à temps partiel est validée par une commission d'admission, suivie d'une consultation auprès du médecin référent.

### LES OBJECTIFS

- Poursuivre la prise en charge en rééducation et réadaptation en sortie d'hospitalisation, pour sécuriser le retour à domicile,
- Réduire les temps de séjour en hospitalisation complète et renforcer la sécurité des soins en évitant les complications,
- Maintenir les capacités fonctionnelles dans certaines maladies chroniques et réduire les décompensations et les ré-hospitalisations,
- Orienter, si besoin, vers des parcours plus adaptés (hospitalisation complète, bilans spécialisés, etc).

## L'ÉQUIPE DE L'HOSPITALISATION À TEMPS PARTIEL

